

Projet Accompagnement d'Haïti dans la Société de l'Information,
PNUD/HAI/02/007

**PROJET D'IMPLANTATION DE POINTS D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION (PICs) EN HAITI**

Janvier 2004

I. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION DU PROJET

Depuis les premiers pas de l'Internet en Haïti en 1995, le secteur des technologies de l'information n'a pas cessé d'évoluer. Le levier de cette croissance semble rester l'enthousiasme ou la curiosité des gens à découvrir cet instrument. En effet, malgré les difficultés de toutes sortes inhérentes à l'inadéquation des réseaux téléphonique et électrique, malgré le prix exorbitant des équipements, malgré la fragilité de la situation socio-économique de ces dernières années, le nombre de fournisseurs d'accès, le nombre d'institutions connectées, le nombre de particuliers ayant directement ou indirectement accès à Internet ont considérablement crû.

Haïti est néanmoins encore loin d'atteindre le slogan "**NTIC pour tous**", lancé le 17 mai 2002 par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Des différences notables en termes d'accès à ces technologies sont relevées au niveau de la population et des régions.

L'insuffisance des investissements publics, l'absence d'une volonté affirmée pour faire de la technologie un instrument du développement humain, le faible pouvoir d'achat de la population rendent extrêmement difficile l'acquisition des équipements et compliquent la tâche souhaitée de démocratisation de l'accès.

Cette situation pénalise davantage et surtout les groupes défavorisés : populations des zones urbaines marginalisées, des villes de province, des zones rurales. Dans un pays comme Haïti, mettre les technologies de l'information au service du développement humain passe par la correction de cette situation, en élargissant l'accès de l'information à toutes les couches de la population.

II. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif fondamental du Projet est la démocratisation de l'accès à l'information. Il est bien entendu que cela ne constitue pas une fin en soi mais un moyen pour améliorer les conditions de vie des communautés bénéficiaires en accroissant leur capacité à produire des biens et services de base.

De façon spécifique, le Projet visera à :

- appuyer les organisations de base des communautés rurales
- former un ensemble de promoteurs technologiques pour la gestion des PICs
- développer l'initiative locale
- désenclaver les communautés cibles
- encourager la production locale

III. PORTEE DU PROJET

Les contraintes financières et technologiques auxquelles fait face le pays portent à limiter les sites d'implantation, dont la répartition se fera en fonction du principe d'équilibre géographique.

Aussi, les sites se répartiront dans les neuf départements du pays, avec une priorité aux zones les plus reculées des centres urbains.

L'idée d'un PIC par section communale paraît ambitieuse mais constituerait néanmoins une formule optimale de couverture territoriale.

Dans un premier temps, le Projet envisagera l'installation d'une centaine de points (PIC) à travers le pays, en espérant que la pertinence de leurs activités, leur impact dans l'amélioration de l'environnement socio-économique des communautés bénéficiaires vont jouer en faveur de la consolidation de l'expérience.

IV. STRATEGIE ET MODALITES D'EXECUTION DU PROJET

4.1 Méthodologie d'implantation

Le Projet va contribuer à la mise en place de Points d'Information et de Communication (PIC) en rendant disponibles les équipements et l'organisation du service. Le PIC est un cyberpoint appelé à offrir différents services aux personnes le fréquentant : courrier électronique, recherche documentaire, information, production, téléphonie, courrier hybride, formation.

L'implantation se fera au cas par cas et s'établira à travers un partenariat entre le Projet et l'institution d'accueil, selon lequel :

- l'institution d'accueil peut apporter l'espace, le personnel, l'entretien
- le Projet peut apporter l'équipement, la connectivité, l'organisation, la formation.

Les obligations peuvent s'établir différemment en fonction du potentiel des institutions d'accueil. La réussite du Projet passe par un choix judicieux des sites d'implantation. A cet effet, un cahier de charges sera constitué à l'intention des candidats à l'hébergement d'un PIC. A priori, les critères suivants auront un poids important :

- difficulté d'accès à la zone
- organisation communautaire
- pourcentage de jeunes dans la population
- personne-contact dans un centre urbain

Dans le cas de PICs à caractère spécifique, un accent particulier sera mis sur :

- i) le pré-traitement de l'information à distribuer à travers les PICs. Cette activité est indispensable pour éviter la confusion, en raison d'un volume trop important et de la complexité des informations
- ii) la diffusion de l'information des PICs au sein de la communauté des bénéficiaires directs. Elle devra se faire à travers les moyens

traditionnels de communication (radios communautaires, transmission lors des rassemblements, porte-voix, porte-à-porte, etc...)

4.2 Activités

Les principales activités prévues dans le cadre de la réalisation du Projet sont de deux (2) ordres : des activités liées au montage des PICs et d'autres liées à leur fonctionnement (animation).

Montage des PICs

- Identification des sites d'accueil
- Installation des équipements
- Etablissement de la connectivité

Animation des PICs

- Formation de promoteurs technologiques
- Encadrement technique pour la mise en place d'activités
- Suivi du fonctionnement

4.3 Description des activités

4.3.1 Identification des sites d'accueil

- Appel d'offres pour hébergement de PIC
- Analyse des offres et choix préliminaire
- Reconnaissance des sites et choix définitif
- Signature de contrat de gestion

4.3.2 Installation des équipements

L'une des grandes difficultés à surmonter lors de la réalisation du Projet sera de garantir au PIC l'autonomie énergétique. La couverture énergétique globale étant très faible en Haïti, à peine 35 kWh de consommation par habitant, la probabilité que les communautés retenues pour l'hébergement de PICs soient dépourvues d'électricité est très grande. Et quand bien même les structures existent, il n'y a aucune garantie que le courant sera disponible. Il est donc prévu pour chaque PIC une installation solaire et l'utilisation d'équipements à faible consommation d'énergie.

Sur la base d'un fonctionnement de quatre (4) heures par jour, la couverture énergétique d'un PIC sera assurée par sept (7) à neuf (9) panneaux de 100 Watts crête, 12 volts, un inverter (onduleur) de 1 kW et les accessoires utiles.

Pour cette activité, les étapes suivantes devront être complétées :

- Acquisition des équipements
- Mise en place de l'équipement électrique solaire
- Montage de l'équipement informatique
- Configuration des équipements et test de lancement

4.3.3 *Etablissement de la connectivité*

La situation actuelle du pays en termes de connectivité ne permet guère d'espérer à court terme une connexion Internet satisfaisante partout où il serait prévu d'installer un PIC. Celle-là est pourtant indispensable dans le fonctionnement du cyberpoint.

Les approches qui paraissent les plus plausibles sont :

- une connexion via Téléconet, compte tenu du plus grand potentiel de la Téléco à travers des centres d'appel existants. Cette solution est certainement limitative et écarte d'office des sites d'accès physique difficile pour la Téléco
- une connexion par satellite. Cette solution présente l'intérêt de pouvoir s'appliquer à priori partout. Encore faut-il résoudre les problèmes d'ordre réglementaire pouvant se poser avec l'organe régulateur : le CONATEL.
- La fourniture d'un accès au réseau Internet mondial à l'aide de VSAT (Very Small Aperture Terminal). Cette solution offre l'avantage de pouvoir monter un réseau privé de télécommunications interconnectant les PICs à un serveur hébergé à un centre de développement de contenus et de gestion des PICs (think tank). La fondation RDDH est bien placée pour jouer ce rôle.

4.3.4 *Formation de promoteurs technologiques*

C'est l'un des aspects qui ne doit pas être négligé dans la mise en opération du Projet. Il conditionne en effet l'efficacité de la gestion du PIC, la durabilité de l'équipement installé, et même la capacité de prise en charge et d'amplification de l'initiative par les bénéficiaires.

La formation portera sur trois (3) aspects :

- Equipement et entretien
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Techniques de Gestion de base

Il est prévu la formation de deux (2) promoteurs technologiques par PIC, soit un total de 200 promoteurs technologiques. Ils seront réunis en groupes de 25 pour une session de formation sur trois (3) jours.

4.3.5 *Suivi du fonctionnement*

Le contrat qui sera signé à l'acceptation d'un site d'hébergement définira la relation devant exister entre le PIC et le RDDH. Il fera, entre autres, état des activités de suivi du fonctionnement des PICs :

- Définition de l'agenda d'actions par la structure de coordination du PIC
- Production de rapports d'activité
- Organisation de rencontres d'évaluation

Deux rencontres de mi-parcours sont programmées avec le staff des PICs sur le terrain aux fins de faire le point sur l'avancement et adopter le cas échéant des dispositions correctives.

En fin de projet une évaluation sera menée et un rapport produit sur les possibilités ou non de poursuivre le projet, au vu des résultats et de son impact.

V. BÉNÉFICIAIRES

Dans la conception du Projet, les PICs se placeront prioritairement dans les zones les plus reculées, de préférence dans les institutions à grande fréquentation (bibliothèques, écoles, office des postes,...), ou dans des zones à vocation agricole.

Il n'est pas exclu que des PICs soient installés dans des centres urbains dans des institutions spécifiques, telles par exemple :

- les bureaux de Postes
- les Bibliothèques municipales

A travers les communautés ou institutions bénéficiaires, ce sont des milliers de clients, jeunes et vieux, hommes et femmes qui n'ont pas toujours accès à un téléphone, voire à un ordinateur, qui pourront naviguer et profiter des bienfaits de ces technologies.

VI. LES PROBLÈMES À RESOUDRE

S'il est vrai que ce Projet va contribuer à réduire le fossé entre ceux qui ont l'information et ceux qui ne l'ont pas généralement, on devra veiller dans sa mise en place à ce qu'il ne soit pas détourné de sa fonction première.

Les tentations, en effet, seront grandes pour une utilisation dénaturée : consultation de sites peu recommandés (porno, crime, prostitution, racisme,...), communications vocales, etc.

Le deuxième défi à relever sera celui de la gestion du PIC. Comment rendre efficace l'utilisation de ce *petit équipement* ? Comment le rendre disponible et profitable au plus grand nombre ? Comment éviter une détérioration trop brusque ? Comment le remplacer après obsolescence ?

Le Projet fournira l'organisation de départ certes, mais il reviendra à l'institution d'accueil de garantir le maintien en fonctionnement. D'où l'importance de la formation des promoteurs technologiques et la nécessité de rechercher une appropriation de l'initiative par les bénéficiaires. Ce sont là deux conditions essentielles pour la durabilité du PIC.

VII. RESULTATS ET VIABILITE DU PIC

La recherche des résultats devra s'inscrire dans un délai de deux (2) à trois (3) ans, le temps nécessaire pour l'appropriation de l'outil, la mise en œuvre d'une organisation efficace et l'identification des meilleures exploitations possibles. Rares, en tout cas, seront les sites qui pourront rapidement témoigner de résultats spectaculaires.

D'un autre côté, il faudra aussi s'attendre à des avancées individuelles qui ne seront pas toujours convertibles en bénéfices directs pour la communauté et qui pourront même être sources d'exode.

Heureusement que cette situation de mobilité des ressources humaines formées n'aura pas qu'un côté négatif. En effet, elle est susceptible de maintenir une demande de formation dans la zone et aussi un intérêt indispensable pour la dynamisation du PIC.

Néanmoins, la mise en opération du PIC dans une communauté, pour qu'elle soit considérée efficace, devra entraîner une valorisation de la zone à travers les résultats suivants :

- le développement de services à grande valeur ajoutée dans des domaines divers, tels : vente et achat en ligne, télé-éducation, information aux producteurs locaux
- l'amélioration de la qualité des produits locaux
- une forte implication des jeunes dans le fonctionnement du PIC
- la création d'activités spécifiques orientées vers les femmes telles, des sessions de formation sur le Micro-crédit
- l'existence d'un noyau de promoteurs technologiques formés aux technologies de l'information.

Le PIC est appelé à constituer, pour la communauté bénéficiaire, une porte ouverte sur l'extérieur et donc une possibilité pour que les conditions de vie des habitants s'améliorent. Si la population est bien consciente de ces enjeux, il est certain qu'elle va s'arranger à ne pas perdre cet outil.

VIII. PORTEE DU PROJET

Les contraintes financières et technologiques auxquelles fait face le pays portent à limiter les sites d'implantation, dont la répartition se fera en fonction du principe d'équilibre géographique.

Aussi, les sites se répartiront dans les neuf départements du pays, avec une priorité aux zones les plus reculées des centres urbains.

L'idée d'un PIC dans chacune des 565 sections communales paraît ambitieuse mais constituerait néanmoins une formule optimale de couverture territoriale.

Dans un premier temps, le Projet envisagera l'installation d'une centaine de points (PIC) à travers le pays, en espérant que la pertinence de leurs activités, leur impact dans l'amélioration de l'environnement socio-économique des communautés bénéficiaires vont jouer en faveur de la consolidation de l'expérience.

IX. LES ACTEURS DU PIC

1.- Le Projet

- assistance technique nécessaire au montage du PIC
- formation aux promoteurs technologiques appelés à faire marcher le PIC
- étude d'impact

2.- La Communauté Bénéficiaire

- hébergement des équipes techniques chargées de la mise en place du PIC
- local devant accueillir le PIC,
- sécurité des équipements et du local

3.- Le RDDH

- structure des bases de données génériques devant servir d'espace de communication interactif avec le PIC
- interconnexion des PICs

- répertoires de contenus spécifiques au PIC, tenant compte des requêtes et/ou besoins identifiés

4.- **L'Interface**, au nom de la Communauté Bénéficiaire,

- complément d'équipement du PIC non fourni par le Projet
- informations propres à la localisation optimale des PIC
- fiche monographique de la Communauté Bénéficiaire avant le début de fonctionnement du PIC
- rapport de fonctionnement du PIC
- ressources additionnelles nécessaires au bon fonctionnement du PIC

5.- **Le Coordonnateur**, au nom de la Communauté Bénéficiaire,

- Supervision de toutes les opérations de terrain
- gestion du PIC (recrutement du personnel, payroll, contrôle des activités, établissement et suivi des règles de fonctionnement, rapport d'activités, etc.)

X. COUT DU PROJET

Le PIC est un cyberpoint appelé à offrir différents services aux personnes le fréquentant. Il développe trois (3) plateformes de services : une plateforme de communication et d'interaction, une plateforme d'information à l'adresse des personnes externes à la communauté, une plateforme de services payants aux usagers (courrier électronique, informations, courrier hybride, formation, téléphonie, ...). Dans sa conception et son implantation, il présente des spécificités qui lui confèrent un certain caractère innovateur.

- i) Le PIC comporte un équipement minimal, tenant compte du fait que la couverture électrique est très faible (à peine 30% des ménages pour une production globale d'environ 55kWh/hab) et que l'alimentation se fera dans la quasi-totalité des cas par le solaire : une antenne VSAT, un serveur connecté à l'Internet, deux terminaux PC « diskless », une imprimante / scanner, un poste téléphonique, une caméra numérique, un onduleur (inverter)
- ii) l'équipement informatique qui sera utilisé consomme peu d'énergie. La consommation journalière du PIC est de l'ordre de 2700 Wh.
- iii) les PICs seront reliés à un « think tank » et sont interconnectés entre eux. Cela va faciliter le travail de développement de contenus spécifiques en direction des communautés bénéficiaires, l'échange d'expériences entre communautés d'accueil
- iv) Dans le cas d'une information destinée à des catégories de la communauté, la diffusion se fera à travers les moyens traditionnels de communication (radios communautaires, transmission lors des rassemblements, porte-voix, porte-à-porte, etc...)
- v) Il est prévu la participation aux coûts par la communauté bénéficiaire sous forme de frais de loyer, de personnel et d'entretien, à hauteur de 30%⁽¹¹⁾.

Les frais d'installation d'un PIC s'élèvent à 13500 dollars des Etats-Unis d'Amérique et il faut prévoir un peu plus de 5000 dollars pour le fonctionnement annuel. Le coût d'installation est relativement élevé par rapport aux pratiques en cours dans la région Amérique latine et Caraïbes.

La différence s'explique principalement par le coût élevé de l'installation solaire, qui constitue plus de la moitié des frais initiaux, soit 55,7%. C'est ce qui a d'ailleurs entraîné la limitation du nombre d'ordinateurs. Les coûts de fonctionnement sont par contre très inférieurs à ceux des structures classiques de télécentre. Ce constat est intéressant dans la mesure où c'est la communauté bénéficiaire qui aura à en supporter les frais.

Dans le contexte socio-économique haïtien, le PIC (Point d'Information et de Communication) constitue un outil d'accès à l'information approprié.

Investissements initiaux	565 x 13500 =	7,627,500.00
Fonctionnement sur 12 mois	565 x 5000 =	2,825,000.00